

Une rumeur persistante a attiré notre attention. Nos oreilles ont trainé et il s'avère que ce n'est pas une rumeur.



Après le message de l'adjoint **Alain LABRE** adressé à tous les conseillers municipaux « *Afin que toutes les personnes du Conseil Municipal aient la même information, j'ai demandé officiellement, par mail, à Monsieur le Maire de FAULQUEMONT, hier, qu'il me démette de mes fonctions d'adjoint dès hier soir. Cette demande sera peut-être lourde de conséquence, mais je l'assume. Pour le moment, je continuerais à siéger aux séances du Conseil Municipal* ».

J'ai répondu à son auteur : « *Bonjour monsieur Labre, En quoi votre demande d'être démissionné serait grave de lourde conséquence ? Grave de lourde conséquence, pour qui ? D'ailleurs, je me permets de vous rappeler que vous n'avez pas à demander l'autorisation au maire ou à qui que ce soit de vous démissionner. Ainsi que vous présentez la chose, cela consisterait, éventuellement, et je dis bien éventuellement, à dire, « Moi je voulais démissionner, mais le maire n'a pas voulu ». Vous le faites ou vous ne le faites pas, point barre. Vous voudrez bien m'excuser d'être aussi direct. Je peux reconnaître et saluer le courage de certaines personnes, même si elles et moi ne partageons pas les mêmes valeurs. Patrick BONNET* ».



Tout en courtoisie, en délicatesse, vous pouvez le remarquer.

--0--



Donc pour en revenir à notre rumeur qui n'en n'est pas une, l'adjoint au maire **Stéphane CHAPPELLIER** a démissionné de son poste d'adjoint. Nous en avons imaginé les raisons :

➤ **Il n'a pas le temps, son travail lui prend tout son temps ? Ce n'était pas le cas avant de s'être renié pour devenir adjoint au maire ?**

- **Adjoint au maire chargé des animations et de la jeunesse**, peut-être pourrait-il nous dire quelle manifestation il a organisé depuis mai 2020 ? **AUCUNE**. Le Covid n'en est pas seulement la cause. **La Saint-Nicolas** ? Un succès, avec pour nouvelle attraction, le maire, tel un bédouin assis, non pas sur, mais dans la méhari. Pour l'animation à venir du feu d'artifice, le maire a fait appel à un de ses anciens adjoints, qui a refusé. **L'adjoint CHAPPELLIER ne serait pas compétent ?**





- **Une troisième raison**, serait que le maire et cet adjoint aurait eu vent d'une procédure en cours auprès du tribunal judiciaire concernant la construction de la maison de cet adjoint en face de l'Ossuaire. Inscrit au titre des monuments historiques, l'Ossuaire est donc protégé, en clair on ne fait pas ce qu'on veut dans un rayon de 500 mètres de celui-ci. De nombreux habitants du lotissement de La Colline le savent bien. D'ailleurs ce sont ces mêmes habitants qui se sont interrogés sur la procédure de délivrance d'un permis de construire

portant sur la maison d'un élu, dans le périmètre des 500 mètres de l'Ossuaire, et qui n'aurait donné lieu à aucun avis défavorable des Architectes des Bâtiments de France.

--0--

Bref, quelle qu'en soit la raison, cet adjoint au maire a perçu **durant 22 mois x 680,64€*** soit **14 974€** que nous lui suggérons de rembourser, parce que :

**TOUCHEZ PAS
AU GRISBI !**

- D'une part s'agissant d'argent communal,
- D'autre part, j'ai retenu de ma formation universitaire que « **Par principe, le versement des indemnités de fonction aux élus concernés doit donc correspondre à "l'exercice effectif" de leurs fonctions.** La prise en compte du nombre de jours correspondant à l'exercice effectif des fonctions peut ainsi permettre de fixer légalement le montant de l'indemnité due. **Dès que l'exercice effectif des fonctions est avéré, les indemnités doivent être versées.**

--0--

Il reste encore 38 mois à cette équipe pour faire ce qu'elle vous a promis dans son programme.

--0--



Avec la démission de cet adjoint, on pourrait penser que les faulquinois auraient fait l'économie de **25 684€** (38 mois à 680,64€) en reversant cet argent dans le pot communal, **on peut en faire des choses avec 25 684€** : « Boucher des trous, réparer le camion des services techniques, réaliser une nouvelle aire de jeux... ».

Non, le maire a décidé, tout seul dans son coin,



de nommer à la place de cet adjoint, un autre élu, **le conseiller Serge PIERSON, marcheur de la première heure,** qui voulait faire une liste LREM avant de « s'associer avec le maire » ; les deux listes seules, celle du maire et celle de LA REM, étant incapables de trouver 29 candidats chacune.



C'est depuis que les Faulquinois (es), les Chémérois (es) ont été vendus à La République en Marche.

Ainsi, la décision aurait déjà été prise de nommer adjoint au maire **le conseiller Serge PIERSON**, sans que les autres élus n'aient eu leur mot à dire ? Ils n'auront qu'à voter POUR, comme d'habitude, lors du prochain conseil municipal.

Ainsi le conseiller municipal PIERSON, devenu adjoint au maire, va pour pouvoir **profiter de cette manne de 25 684€.**



Surprenant ce côté vénal, alors que dans un article de presse, Serge PIERSON déclarait : « ***Je me suis attaché à proposer des prestations d'envergure avec le souci constant de leur coût*** ».

--0--

Afin de **faire économiser 25 684€**, il suffisait de confier les animations de la ville à un adjoint déjà en place.

Avec 13 élus rémunérés (Mesdames BUGOT, COMBAS, KEMPENICH, LECLERE, LOUIS, SPANNAGEL, Messieurs BIANCHIN, BLANCHARD, DUPONT, KOPPERS, MILAZZO, PEZZA, RIOTTE), il y en avait bien un qui pouvait se charger de la chose.

Au hasard, car d'autres élus « salariés » pouvaient également faire l'affaire d'autant plus que ces **commissions sont facultatives** :



Le conseiller délégué RIOTTE, déjà rémunéré et déjà membre de la **commission Animations-Jeunesse en qualité de Vice-président** (*Le conseiller et futur adjoint PIERSON n'est même pas membre de cette commission*) ne pouvait-il pas prendre à sa charge cette fonction et ainsi faire économiser aux faulquinois et aux chémerois **25 684€ ?**



Le conseiller délégué KOPPERS, seul conseiller municipal délégué dont **la rémunération est la même que celle d'un adjoint au maire (680,64€*) (POURQUOI ?)** alors que ses collègues conseillers délégués perçoivent 340,32€ (PEZZA, LECLERE, DUPONT) ou 194,47€ (RIOTTE), ne pouvait-il pas prendre à sa charge cette fonction et ainsi faire économiser aux faulquinois et aux chémerois **économiser 25 684€ ?**

--0--

Et puisque nous évoquons le cas du **conseiller municipal PIERSON, bientôt adjoint au maire**, évoquons cette publication de la Députée locale (LREM) « *J'étais ravie d'accueillir des Maires de ma circonscription et leurs équipes municipales à l'Assemblée nationale pour leur faire découvrir le Palais Bourbon... Merci à eux d'avoir pris le temps de venir nous voir à Paris* ».

On découvre le **conseiller municipal (LREM) Serge PIERSON** bien visible sur la photo. Parait-il qu'il représentait le maire. Aucun autre conseiller municipal n'aurait-il pas pu le représenter ? La question n'a même pas été posée aux autres élus, alors imaginez à ceux de la liste minoritaire.



--0--



Au fait, j'espère que **le conseiller municipal PIERSON a pris à sa charge sur ses propres deniers :** déplacement, repas et autres... afin d'être en parfaite osmose avec sa déclaration, toujours dans la presse « *Je veillais à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient* ».

* brut

C'est tout pour l'instant :

BONNET Patrick, Conseiller Municipal, Conseiller Communautaire

Membre : CCAS, CAO. Commissions : Affaires Financières, Urbanisme-Affaires patrimoniales, Sport et Vie Associative.

✉ 11 rue de la République ☎ 06.77.51.85.64

